



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 44047

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les préoccupations des responsables et animateurs des centres sociaux, préoccupations qui amènent en particulier la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Nord à insister sur la nécessité que la lutte contre les discriminations bénéficie « d'actions de longue durée, avec des acteurs de proximité capables de mobiliser et d'accompagner des dynamiques d'actions collectives ambitieuses ». C'est pourquoi les acteurs de terrain engagés dans ces démarches sont intervenus en faveur du maintien de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSE), « dans le paysage institutionnel », agence dont ils soulignent le rôle « d'opérateur réactif compétent » et la complémentarité avec la Halde. Ces mêmes exigences de maintien et de développement des moyens indispensables à la lutte contre les difficultés sociales et les discriminations ont conduit les 18 centres sociaux du Valenciennois à engager une campagne de pétition « pour assurer un quotidien solidaire et citoyen ». Cette campagne rappelle notamment les urgences suivantes : que dans le cadre de la négociation en cours de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 entre l'État et la CNAF, soit conforté politiquement et financièrement le travail quotidien d'animation globale des centres sociaux dans les quartiers ; que la nouvelle politique de soutien scolaire de l'éducation nationale favorise l'implication des parents dans la réussite éducative des enfants, et s'appuie pour cela sur le savoir-faire d'acteurs associatifs tels que les centres sociaux ; qu'en matière d'insertion, d'une part les politiques de contrats aidés trouvent une stabilité en matière de nombre de contrats et de renouvellement cohérent avec les logiques de réinsertion des individus, et, d'autre part, que les centres sociaux puissent être légitimement reconnus comme acteurs de cette insertion socioprofessionnelle. Tenant compte de ces éléments, il lui demande quels prolongements le Gouvernement entend apporter à ces attentes et à ces besoins.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44047

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2266

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)